

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 469

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 57 TER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« entre les différents usages du bois, dans le respect de la hiérarchie des usages, »,

les mots :

« et la bonne articulation des différents usages du bois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle qui allège la disposition tout en prévoyant l'articulation plutôt que la hiérarchie des usages du bois, terme qui paraît plus approprié.